

## UE PROJET PROFESSIONNEL PERSONNEL POUR LES LICENCES 2 INTITULE : ARTS VISUELS ET AUDIODESCRIPTION

<b>Composante / Service dispensant l'UE</b>	Service Université Culture
<b>Partenaire de la composante / du service qui propose l'UE</b>	Collectif ADVOX, le secteur Cinéma du Service Université Culture, UFR LESH, Département Métiers de la culture, Schéma Directeur Handicap, SUH
<b>UE accessible aux étudiants de :</b>	L2 Langues, Cultures et Communication L2 Lettres, Culture et Sciences Humaines
<b>Objectifs pédagogiques et contenu de la formation</b>	<p>Cet atelier a pour objectif de former les participants aux principes de réalisation d'une audiodescription d'images fixes ou animées pour un public déficient visuel. Les projets d'audiodescription s'inscriront dans une logique de mixité des publics.</p> <p>Ils pourront indifféremment porter sur des œuvres appartenant au champ des arts graphiques et plastiques (architecture, peinture, sculpture, dessin, illustration, photographie, etc.), ou encore cinématographiques, chorégraphiques, théâtrales.</p> <p>Selon les projets, le contexte de diffusion (festival, exposition, installation) et les lieux d'accueil les plus divers (musée, cinéma, galerie éphémère, etc.) peuvent être envisagés.</p> <p>Les étudiants de l'atelier identifieront les contextes de diffusion de leur projet. En relation avec le responsable de l'événement et/ou de la structure d'accueil, ils seront impliqués dans sa phase de réalisation et dans la communication liée à cet événement.</p>
<b>Nombres d'heures</b>	48 heures (TD)
<b>Responsable</b>	Evelyne Ducrot Courriel : Evelyne.ducrot@uca.fr
<b>Contact pour information</b>	Service Université Culture 29, bd Gergovia 63037 Clermont-Ferrand Cedex Tél : 04 73 34 66 03 Courriel : SUC@uca.fr Site : <a href="http://culture.clermont-universite.fr/">http://culture.clermont-universite.fr/</a>
<b>Intervenants</b>	Jean-Marie Favreau, enseignant Dominique Chevallier-Wixler, Laurence Gaston (ADVOK)
<b>Semestre où l'UE est proposée</b>	<b>Premier et deuxième semestre</b>
<b>Semestre où l'UE est validée</b>	<b>Deuxième semestre</b>
<b>Lieu d'inscription</b>	Forum d'information au Rest'ocezo Campus des Cézeaux 63170 Aubière Service Université Culture 29, bd Gergovia 63037 Clermont-Ferrand Cedex
<b>Période d'inscription</b>	Forum d'information : jeudi 12 septembre 2019 (17h30-20h30) Service Université Culture : à partir du 16 septembre 2019
<b>Début des activités</b>	À partir de septembre 2019 (voir calendrier sur le site du SUC à partir de fin juillet 2019)
<b>Conditions d'inscription</b>	<b>UE non accessible aux dispensés d'assiduité</b>
<b>Contraintes spécifiques</b>	<p>Les étudiants de l'atelier sont impliqués dans l'organisation des conditions de manifestations publiques (proposition des lieux, organisation matérielle, information).</p> <p>La participation à l'atelier signifie un engagement personnel et collectif.</p> <p><b>L'assiduité à toutes les séances est obligatoire et sera contrôlée.</b></p>
<b>Capacité d'accueil</b>	15 participants
<b>Effectif minimum pour ouverture de l'UE</b>	10 participants

<b>Lieu</b>	Lieu précisé sur le site du SUC à partir de fin juillet 2019
<b>Créneau horaire réservé</b>	Les mercredis à 17h
<b>Modalités de contrôle des connaissances / de la pratique</b>	<p>L'assiduité à toutes les séances est obligatoire et sera contrôlée. Une note portant sur l'assiduité comptera dans la moyenne.</p> <p><u>Session 1 :</u>        Évaluation après le rendu de l'atelier selon les critères suivants : assiduité totale, implication, progression, créativité, respect du groupe, travail personnel, qualité de la prestation publique ou de la réalisation de l'œuvre finale.        Rédaction d'un dossier de 2 pages sur le thème « En quoi ma pratique dans cet atelier est-elle en adéquation avec mon projet personnel et professionnel ? » (représente 50% de la note totale). Le dossier peut être complété par d'autres documents permettant d'apprécier davantage le travail réalisé (note d'intention, etc.).        Une note finale qui valide la pratique selon les critères énoncés plus haut et qui regroupe les deux évaluations, soit 50% pour le dossier PPP et 50% pour le reste du travail au sein de l'atelier.</p> <p><u>Session 2 :</u>        Une épreuve de rattrapage sera organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants en 1<sup>ère</sup> session, sous la forme d'une prestation individuelle reprenant les enjeux de l'atelier.</p>